



## **DECLARATION LIMINAIRE DE LA FSU ET DES ELUS DE SES SYNDICATS ENSEIGNANTS REPRESENTANT LES PERSONNELS A LA CAPA DES AGREGES**

**CAPA POUR L'ACCES A LA CLASSE EXCEPTIONNELLE DES PROFESSEURS AGREGES**

**LUNDI 12 FEVRIER 2018 – RECTORAT DE LA REUNION**

**C'est donc ça une CAPA exceptionnelle !**

**C'est une CAPA dont on ne veut pas.**

Même si la FSU ne souhaitait pas ce nouveau grade et ses modalités d'accès, considérant qu'il y a plus d'injustice à promouvoir quelques collègues en vertu de leur mérite jugé supérieur, que de permettre à chacun d'avancer au meilleur rythme, nous sommes là pour essayer d'enrayer les effets dévastateurs de cette mise en concurrence permanente des acteurs du monde, nécessairement partagé, de l'éducation.

Laisser croire au mérite de quelques-uns en laissant penser qu'on est en mesure de l'évaluer objectivement, permet seulement de donner un peu plus à beaucoup moins pour donner moins à beaucoup plus.

Cet assaut mené contre les solidarités fragmente le socle républicain et on ne peut pas affirmer son attachement à une identité fraternelle, laïque et républicaine en mettant ainsi les Français les uns contre les autres.

Les déclarations du Premier ministre et celles du ministre de l'action et des comptes publics sont inadmissibles et inquiétantes. Elles confirment l'austérité et annoncent un plan de départ volontaire pour les fonctionnaires quand, dans le même temps, les plus riches ont bénéficié d'allègements fiscaux sans précédent.

La bataille pour les salaires, les carrières et les conditions de travail continue donc et même si la création de cette classe exceptionnelle est une revalorisation non négligeable des fins de carrières ; il est indispensable d'élargir son accès au plus grand nombre et de ne pas obstruer ce grade en y promouvant les plus jeunes dont la valeur peut encore se démontrer pendant quelques années.

**C'est donc ça une CAPA exceptionnelle !**

**C'est une CAPA organisée dans la précipitation.**

Nous avons pour principe de nous appliquer à nous-mêmes les règles que l'on veut que les autres suivent. Ce n'est pas le cas du gouvernement qui vient de créer les conditions pour que ses personnels ne puissent pas répondre à leurs obligations et il n'y a rien d'exceptionnel à cela. Nous tenons à saluer le « mérite » des services du rectorat de la Réunion qui, malgré les contraintes temporelles dans lesquelles nous sommes placés (puisque les particularités de notre calendrier scolaire sont souvent ignorées), n'ont pas renoncé à déployer leurs efforts pour répondre à cette nouvelle exigence.

Le ministère nous a tous mis et il continue de nous mettre dans une situation désastreuse pour bâtir un dialogue social constructif et apaisé, en retardant la publication des textes qui encadrent les CAPA, leur objet et leur déroulement.

Nous ne pouvons que déplorer les erreurs produites par de telles procédures et nous indignons de la conséquence qu'elles peuvent avoir pour les personnels.

Nous demandons dès à présent la tenue d'un groupe de travail pour faire le bilan de cette CAPA et préparer la prochaine campagne, pour que cette situation reste EXCEPTIONNELLE et ne se reproduise plus.

**C'est donc ça une CAPA exceptionnelle !**

**C'est une CAPA anormale qui juge de ce qui est exceptionnel ?**

Tout ce qui vient de se produire est parfaitement anormal et nous avons sans cesse démontré la nécessité de nos interventions et l'obligation d'associer les organisations syndicales au dialogue social.

De nombreuses erreurs auraient pu être évitées si nous avions été destinataires des documents de travail dans des délais raisonnables et si nous avions été associés aux travaux dès le début.

Pour éviter toute contestation contentieuse et fermer toute voie de recours, l'administration a procédé à un tirage au sort qui n'avait pas lieu d'être, elle a ensuite communiqué des documents confidentiels à des personnels qu'elle a dû récuser puisqu'une erreur manifeste avait eu pour conséquence d'écarter un commissaire paritaire pouvant siéger en CAPA.

Nous espérons que ceci ne va pas contredire l'objectif initial de limiter toute contestation et nous déplorons les dispositions choisies par l'administration pour la gestion des CAPA classe exceptionnelle qui nient la représentativité et l'expertise des commissaires paritaires.

Nous demandons que ce soit l'organisation syndicale qui désigne le remplaçant d'un commissaire paritaire inscrit au tableau d'avancement ne pouvant pas siéger.

**C'est donc ça une CAPA exceptionnelle !**

**Ce sont des CAPA qui s'emboîtent les unes dans les autres, en dehors des règles démocratiques ?**

Cette année et pour la première fois l'université a mis en place une « commission carrière des enseignants » dont le nom nous laissait déjà penser qu'elle serait loin de la commission d'harmonisation et de transparence que nous appelions de nos vœux, pour savoir enfin les critères qui encadrent la promotion de nos collègues affectés à l'université de la Réunion.

Mais il est surtout parfaitement clair que cette commission consultative, dont le président de l'université a suivi les avis, s'est constituée en marge des élections professionnelles, grâce à une « sorte de consultation numérique » dont les contours sont très nettement flous. Il ne suffit pas de qualifier une procédure de « consultation » pour l'exonérer des règles les plus élémentaires qui garantissent la validité et la sincérité d'un scrutin, surtout si c'est dans le but de contourner un vote incontestable et démocratiquement acquis à l'occasion des élections professionnelles.

Nous vous demandons Monsieur le Recteur, chancelier des universités de nous rassurer sur la légalité de tels procédés dont vos services ont été alertés.

Chaque établissement peut-il constituer sa CAP en marge des élections professionnelles ou n'existe-t-il qu'une CAP académique que vous présidez en y conviant les organisations syndicales représentatives et démocratiquement désignées.

Cette CAPA est vraiment un cas, d'ailleurs c'est un CA, un Comité Administratif puisque sa parité est réduite à sa plus simple expression (heureusement ce n'est pas le hasard qui décide du dialogue social) et elle n'a d'académique que le lieu où elle se déroule.

Nous refusons que les CAPA deviennent des Comités Administratifs Consultatifs Académiques et illustrent le délabrement du dialogue social en contournant ou en ignorant tout débat contradictoire.

Faudra-t-il toujours opposer un monde partagé au partage du monde, ceux qui veulent le meilleur du monde à ceux qui veulent le rendre meilleur ...

La FSU aspire à un monde meilleur qui ne soit pas seulement fait pour les meilleurs et qui capitalise les mérites et donne à chacun l'occasion d'être digne et méritant.

Même dans un présent morcelé, la FSU veut construire un futur partagé et à ceux qui veulent le meilleur du monde pour eux seuls, elle dit qu'il est temps d'aller vers un monde du partage au lieu de continuer à croire qu'on peut se partager le monde, en prenant la plus grosse part.

Pour construire ce monde, nous voulons des réponses aux questions suivantes :

- Combien de dossiers ont été écartés ?
- Pourquoi les critères permettant l'éligibilité au vivier 1 écartent les services effectués avant 1990 (alors que les conditions d'enseignement étaient à l'époque au moins aussi difficiles) ?
- Comment sont calculés et distribués les avis dans le vivier 2 et comment est calculé le nombre de dossiers à faire remonter en CAPN ?
- Pourquoi 9 dossiers du vivier 2 sont sans avis du recteur, dont 7 sans avis du chef d'établissement et de l'IPR ?

Nous rappelons les mandats de la FSU :

- Promouvoir les collègues les plus avancés dans la carrière, d'abord parce qu'eux seuls ont un bénéfice immédiat en termes de rémunération et ensuite et surtout pour ne pas obstruer cette classe.
- S'opposer au principe des viviers et à la répartition dans chaque vivier, considérant le mérite de chacun quel que soit son affectation.
- Dénoncer le barème déséquilibré qui fait primer l'avis du Recteur sur toute autre considération, notamment l'ancienneté.

La confrontation de nos questions et de nos mandats fait clairement apparaître les points suivants :

- Pour le vivier 1 : il manque 4 avis Très Satisfaisant pour être cohérent avec le nombre d'avis proposés.
- Nous allons demander la révision des avis formulés sur des 3<sup>e</sup> Ech.
- Nous demanderons également un moratoire pour les « listes d'aptitudes », compte tenu du nombre pléthorique de candidats issus des concours.
- Pour le vivier 2 : nous souhaitons que le calcul du contingent et la distribution des avis portent sur le nombre de dossiers total (85) diminué des dossiers proposés du vivier 1 et présents dans le vivier 2 (13). Ceci nous amène donc à proposer la formulation de deux nouveaux avis « Excellent » et de huit avis « Très satisfaisant ».

Nous réitérons notre demande de GT et nous espérons que les erreurs que nous avons connues pourront permettre aux autres CAPA et particulièrement celle des certifiés de se dérouler dans de meilleures conditions. La tenue de ce GT nous permettra aussi de faire le bilan de cette CAPA et d'étudier en amont le dossier de tous les collègues candidats au vivier 1, dans l'espoir d'éviter les erreurs manifestes qui caractérisent cette CAPA.

Nous confirmons notre bonne volonté et la présence de nos experts en atteste, convaincus des bienfaits du paritarisme.